

## L'ÉDITO

L'année a été bien remplie.

Les travaux de l'école avancent et laissent entrevoir un début d'année 2024 dans de meilleures conditions : les 2 nouvelles classes seront terminées ainsi qu'une première cour de récréation.



Au chapitre des bonnes nouvelles : j'ai le plaisir de vous annoncer l'ouverture d'une ligne de bus qui desservira notre commune dès septembre 2024. (voir article p. 3)

Le dossier du gymnase est maintenant complet et nous avons lancé le marché pour les appels d'offres le jeudi 7 décembre 2023. Le gymnase devrait être subventionné à près de 75 %.

Le centre des Sapeurs-pompiers de Val-de-Vesle, intégré au Grand Reims, va être départementalisé et notre caserne va devenir normalement en 2024 un centre de rattachement au SDIS (Prosnes, Sept-Saulx et Prunay seront supprimés).

Le nouveau lotissement Bois Branscourt, dans un contexte de crise immobilière, démarre lentement.

L'année 2024 sera une année de recensement (voir article p.6) Deux jeunes de la commune, Louise RAMOS et Lucas LANCIA, seront nos agents recenseurs. Il est important que ce recensement soit réussi car en chiffrant le nombre exact d'habitants, il détermine l'allocation financière donnée par l'Etat (DGF : Dotation Globale de Fonctionnement). Si nous sommes bien tous recensés, nous devrions franchir officiellement le seuil de 1000 habitants et cette DGF sera bonifiée. Réservez à Louise et Lucas le meilleur accueil possible.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous !

En espérant vous retrouver nombreuses et nombreux pour la cérémonie des Vœux !

Le Maire, Serge HIET



Le Conseil municipal et le Personnel communal vous souhaitent

meilleurs vœux  
**2024**

Vous êtes invité(e)s  
à la cérémonie des vœux  
qui aura lieu le

**Vendredi 26 janvier 2024**  
au foyer rural à 19 heures

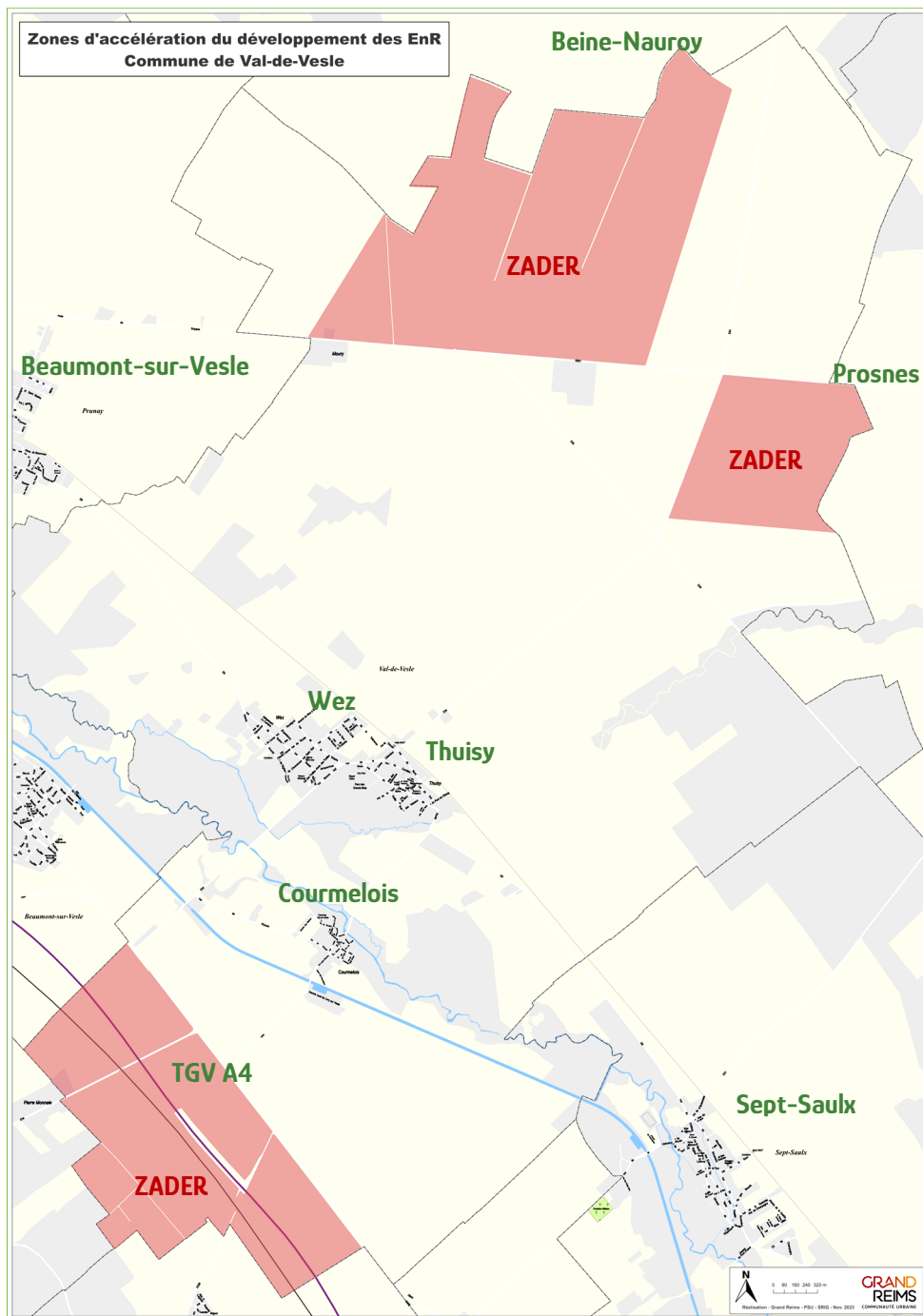


# Loi d'accélération des Énergies renouvelables

**Face aux crises climatique et énergétique, il nous faut atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. C'est pourquoi la loi APER\* (Loi d'Accélération des Énergies Renouvelables) a été promulguée le 10 mars 2023.**

Elle demande aux Maires de définir des zones dédiées à l'accueil d'activités de production d'énergie renouvelable (E<sub>n</sub>R)\* ou au contraire à leur exclusion.

Carte disponible sur notre site internet : [www.valdevesle.fr](http://www.valdevesle.fr) (rubrique « Urbanisme »)



Ces Zones d'Accélération du Développement des Énergies Renouvelables dites ZADER seront des zones où la commune souhaite prioritairement voir ces projets s'implanter.

C'est pourquoi, j'ai présenté au Conseil Municipal du 05 décembre 2023 le projet de zonage qui sera transmis à l'Etat d'ici fin mars 2024.

Nous avons privilégié la filière photovoltaïque : installation de panneaux photovoltaïques au sol et sur toiture, ainsi que la géothermie. (ex : pompes à chaleur)

Ainsi pour l'agrivoltaïsme et le solaire au sol, 3 zones ont été définies, voir carte ci-contre.

L'ensemble des toitures des bâtiments est défini pour les panneaux photovoltaïques. Nous n'avons pas défini de zonage pour la filière éolienne et la méthanisation car nous ne souhaitons pas d'implantation de ce type de filières.

Deux permanences auront lieu à la mairie les lundis 15 et 22 janvier 2024 de 15h à 18h pour répondre aux questions que vous vous posez éventuellement, vous pourrez également prendre rendez-vous en dehors de ces permanences.

A l'issue de cette concertation, le zonage sera soumis au vote du Conseil municipal, qui pourra alors l'adopter ou s'y opposer.

Les zones d'accélération seront soumises ensuite à l'avis du Comité Régional de l'Énergie après avoir transité en Préfecture.

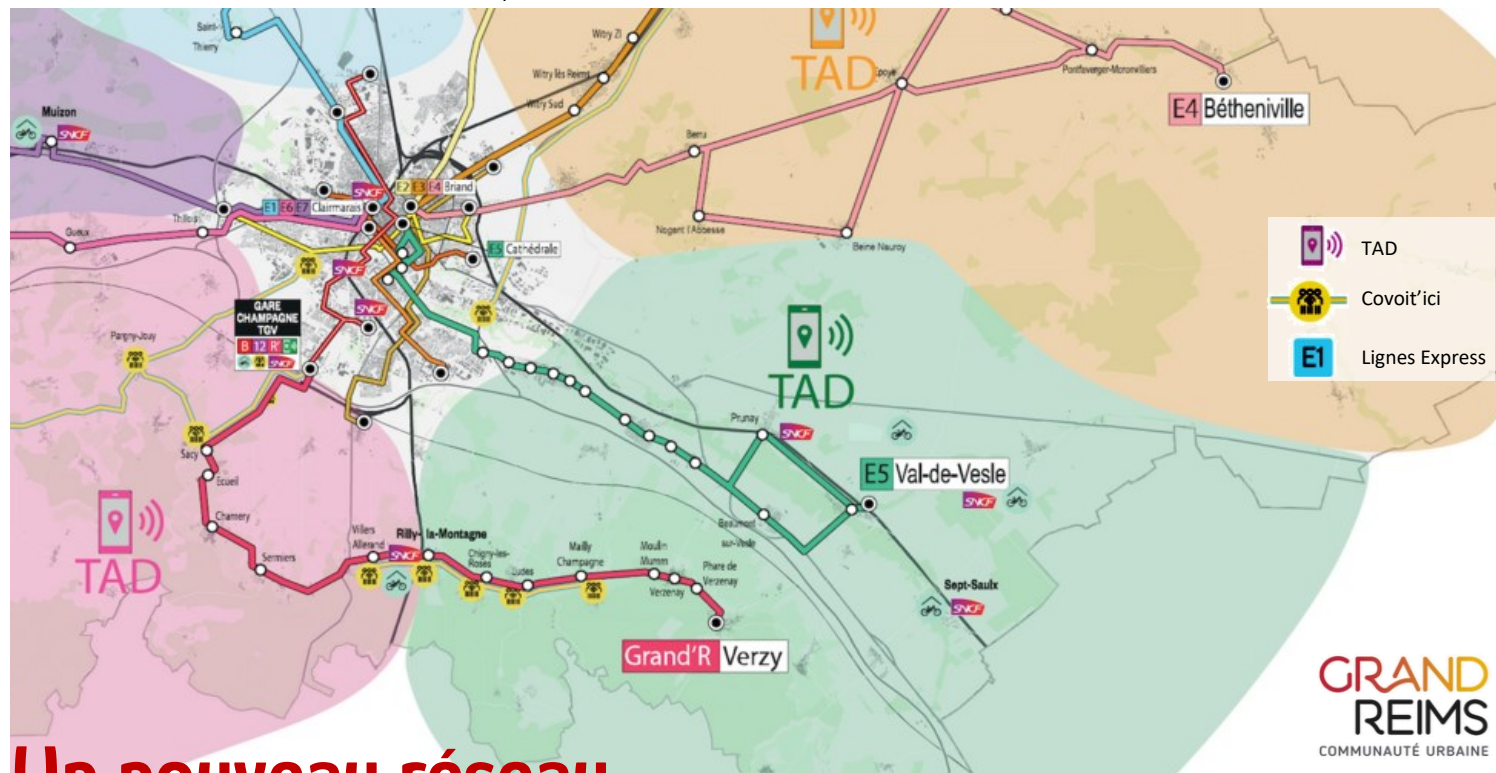
Si ce Comité considère que les zones ne sont pas suffisantes pour atteindre les objectifs, des zones complémentaires seront demandées.

\* Article 15 de la Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 - Article L.145-5-3 du Code de l'énergie

\* Liste des E<sub>n</sub>R : Eolien, photovoltaïque (PV), méthanisation, hydroélectricité, solaire thermique, aérothermie, géothermie.

# Un nouveau réseau de transport pour le Grand Reims

Périmètre de la nouvelle offre rural - Septembre 2024



## Un nouveau réseau de transport pour le Grand Reims

Il s'agissait d'un engagement majeur de la feuille de route de la mandature 2020-2026, un des six chantiers du Projet de territoire du Grand Reims, adopté à l'unanimité en juin 2021 : chaque habitant, sur l'ensemble des 143 communes, sera à moins d'un kilomètre d'une solution de transport adaptée. La promesse a été tenue !

En effet, le 14 septembre dernier, les élus de la communauté urbaine ont fait à 91 % le choix d'un nouveau concessionnaire pour notre réseau de transport public. C'est Transdev qui aura la responsabilité de l'exploitation de ce nouveau réseau.

Cette nouvelle offre de transport verra progressivement le jour à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et couvrira l'intégralité du Grand Reims. Ce qui offrira à nos concitoyens une réelle alternative à la voiture et permettra une diminution significative de notre empreinte carbone.

**Une offre de meilleure qualité et augmentée partout sur le territoire, composée de 200 km de lignes nouvelles, avec des dessertes spécifiques pour les zones d'activités, la mise en place de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et un tramway toutes les 10 minutes au départ de la gare TGV de Bezannes.**

**Val-de-Vesle sera desservie par la ligne express E5, reliant Prunay au centre-ville de Reims, avec une fréquence de l'ordre d'un bus toutes les 45 minutes, de 6h45 à 20h**

**Dans le rural, l'augmentation de l'offre de transports représente + 291 %, passant d'une moyenne de 557 000 km/an actuellement à près de 2,2 millions km/an.**

Une révolution des possibilités de déplacements, notamment portée par la **création forte de sept lignes de bus express dans les villages à partir de septembre 2024. Val-de-Vesle sera ainsi desservie par la ligne express E5, reliant Prunay au centre-ville de Reims, avec une fréquence de l'ordre d'un bus toutes les 45 minutes, de 6h45 à 20h.**

**Un nouveau service qui s'accompagnera également d'un développement ambitieux du Transport à la Demande (TAD)** dans le but de répondre à la diversité des besoins sur le territoire, avec la mise en place de cinq zones de TAD de proximité, de trois zones de TAD spécifique aux zones d'activités et d'un TAD de nuit.

Enfin, une organisation et une structuration du covoiturage en 10 lignes sur l'ensemble du territoire viendra compléter cette nouvelle offre dans le rural, pour optimiser le rabattement vers les gares et haltes ferroviaires, faciliter les déplacements domicile/ travail et apporter une réponse spécifique lors de la tenue des grands événements.

# Nos Sapeurs-Pompiers sont dynamiques : Rejoignez-les !



## Le mot du Chef de corps:

La fin d'année approche, il est de tradition de faire le bilan de l'année écoulée.

Je remercie tout le personnel du centre, qui fait son maximum pour concilier vie professionnelle et vie familiale avec la fonction de sapeur-pompier volontaire, afin d'assurer les activités opérationnelles.

**Pour 2023, 25 sorties contre 35 en 2022 pour notre village, 17 secours à personne, 5 accidents sur voie publique, 1 incendie et 2 opérations diverses.**

Actuellement composé de 9 personnes, bientôt 10 en cette fin d'année, le CPI\* de Val de Vesle, a toujours été, reconnu par le Corps Départemental : avec un personnel formé, du matériel permettant de réaliser des opérations de prompt secours, et avec un casernement fonctionnel (salle de vie, vestiaires et remise).

Tout ceci a été rendu possible grâce au soutien de la Mairie et je tiens à remercier Monsieur le Maire et Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux.

Merci encore à tous les pompiers qui sont à mes côtés, Le CPI vous souhaite une bonne et heureuse année 2024

Caporal Chef, Marc LE STRAT

\* CPI : Centre de première intervention



**Le traditionnel calendrier de nos Pompiers sera distribué à partir du lundi 11 décembre 2023. Réservez à Marc LE STRAT et son équipe le meilleur accueil possible.**

Après 4 ans de formation chez les Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP) de Verzenay, Juliette SPANAGEL et Antoine LE STRAT ont intégré la caserne de Val-de-Vesle. Ils ont bien voulu répondre à quelques questions, en espérant que ces interviews déclencheront chez les jeunes de Val-de-Vesle l'envie de devenir un jour pompier volontaire.

*(N'hésitez pas à joindre Marc LE STRAT ou la Mairie)*

## Si vous étiez...



### Un super pouvoir ?

Lire dans les pensées

### Une ville ?

Miami

### Une saison ?

L'été

### Un dessert ?

Le Paris-Brest

### Une devise ?

Je ne suis pas une princesse, je n'ai pas besoin d'être sauvée, je suis une sapeur-pompier, c'est moi qui sauve tes fesses !

# Juliette

### Depuis quand avez-vous eu envie de devenir pompier et pourquoi ?

**Juliette** : A l'âge de 13 ans, j'ai assisté à une démonstration des jeunes sapeurs-pompiers lors d'une journée découverte au collège de Verzy. Après cette journée, rentrer chez les jeunes sapeurs-pompiers était une évidence.

Cette passion pour le métier de pompier a des racines familiales solides. Mon grand-père, Christian TARAMINI, et mon oncle, Thierry MENUET, ont tous deux été des modèles inspirants, partageant avec moi leur expérience et leur amour pour cette profession. Leurs expériences ont été pour moi une source d'inspiration importante, renforçant mon envie de suivre leurs traces.

En intégrant les rangs des pompiers à l'âge de 17 ans, j'ai non seulement honoré leur héritage, mais je les ai également rendus fiers. J'ai découvert un monde où l'entraide et la discipline sont des valeurs centrales. Mon parcours de presque cinq ans en tant que pompier témoigne de mon engagement envers la sécurité et le bien-être de ma communauté.

**Antoine** : Depuis tout petit j'ai souvent accompagné mon père dans ses activités de sapeur-pompier.

### Comment devient-on JSP ? Cela consiste en quoi ?

**Juliette** : Être JSP c'est une aventure humaine qui permet d'en apprendre sur soi-même et sur les autres. La formation dure quatre ans, un samedi après-midi sur deux avec des cours théoriques et pratiques et du sport. On apprend le métier de pompier, avec des formateurs eux-mêmes pompiers et en étant dans leur environnement. Les formateurs nous transmettent leurs connaissances et expériences mais également les valeurs d'un pompier. On apprend ainsi l'esprit d'équipe, la cohésion et le respect.

**Antoine** : On devient JSP en s'inscrivant dans une section JSP, comme celle du centre de secours de Verzenay, centre dans lequel j'ai fait ma formation pendant 4 ans. On peut s'inscrire vers 13 - 14 ans. 2 à 3 samedis après-midi par mois, les JSP se retrouvent pour faire des manœuvres (pratique et théorie) et du sport.

### Vous avez donc intégré la caserne de Val-de-Vesle, quel est votre rôle ?

**Juliette** : Intégrer la caserne de Val-de-Vesle était pour moi

une évidence. De plus, faire partie de la chaîne de secours locaux me procure un sentiment d'accomplissement et de fierté.

Au sein de la caserne je suis sapeur 1ère classe. Mon rôle est de me rendre disponible pour intervenir en cas de besoin dès lors que je me trouve sur le territoire de Val-de-Vesle. Lors des interventions, je travaille en équipe avec le reste des pompiers de Val de Vesle.

**Antoine** : Mon rôle est de porter secours et assistance aux gens du village et à proximité.

### Qu'est-ce que cet engagement vous apporte dans votre quotidien ?

**Juliette** : Mon engagement m'apporte un sentiment de responsabilité et de l'adrénaline pour répondre présente aux appels d'urgence. Mes compétences en tant que sapeur-pompier volontaire sont à la fois utiles lors des interventions de pompier mais également dans le cadre privé. En effet, je suis mieux préparée à faire face aux situations d'urgence de la vie quotidienne, ce qui apporte un sentiment de sécurité chez mes proches.

**Antoine** : Cet engagement m'apporte un esprit de camaraderie et la satisfaction de rendre service.

### En termes d'organisation du temps, ce n'est pas trop difficile ?

**Juliette** : Étant encore étudiante en alternance, je peux consacrer du temps aux pompiers le week-end et une semaine dans le mois. C'est une organisation assez facile à gérer car nous donnons nos disponibilités en fonction de notre emploi du temps. Les appels d'urgence étant imprévisibles, j'ai appris à rendre flexible mon emploi du temps pour être disponible le plus possible.

**Antoine** : Mon emploi du temps me permet de m'investir.

### Que vous inspire la devise « courage et dévouement » ?

**Juliette** : Cette devise incarne pour moi la mission des pompiers, symbolisant l'audace face au danger et notre engagement inébranlable. Ces valeurs indissociables témoignent de la volonté des pompiers de protéger et secourir la communauté.

**Antoine** : Ce sont deux mots qui correspondent à la définition de mon engagement.

## Si vous étiez...



### Un super pouvoir ?

Se téléporter

### Une ville ?

Samoëns

### Une saison ?

L'été

### Un dessert ?

Un éclair à la vanille

### Une devise ?

Toujours prêt à vous servir.

# Antoine

# Recensement de la population 2024



## Recensement de la population 2024



### C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

### C'est encore plus simple sur Internet !

Une notice internet contenant vos codes de connexion vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne **à compter du 18 janvier 2024**.

### C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

🔍 [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr) ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

⚠️ Le recensement de la population est gratuit !

Cette année, Val-de-Vesle réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024.

## Comment ça se passe ?

Une lettre d'information sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un de nos 2 agents recenseurs, Louise ou Lucas, recrutés par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. **Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.**



**Louise RAMOS**

18 ans  
Habitante de la  
Commune

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, également plus économique et plus écologique pour la commune.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier vous seront remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le  
**28 janvier 2023 ?**

Contactez la commune : **03.26.03.91.18**



**Lucas LANCIA**

19 ans  
Habitant de la  
Commune

## Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- ⇒ Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- ⇒ Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin...
- ⇒ **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter :

**Francine au 03.26.03.91.18**

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr).

# Formation en ligne sur le compostage



## NOUVEAU !

**Le Grand Reims vous propose une formation en ligne sur le compostage pour acquérir un composteur gratuit.**

**GRAND REIMS**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

Vous avez toujours voulu en savoir plus sur la pratique du compostage, mais vous n'aviez pas le temps de venir participer à un atelier ? Cette formation en ligne est faite pour vous !

Vous y apprendrez notamment :

- ⇒ La pratique du compostage domestiques et ses avantages
- ⇒ La production et la réussite de son compost
- ⇒ Quels déchets composter
- ⇒ Le cycle de la matière organique et l'utilisation du compost
- ⇒ Les problèmes, solutions et astuces

Cette formation dure 45 minutes à 1h et vous la suivrez à votre rythme : vous pouvez arrêter puis reprendre, selon vos disponibilités.

A l'issue de cette formation, un quizz en ligne testera vos connaissances. En cas de réussite, un certificat vous sera remis et vous pourrez obtenir un composteur gratuit (dans la limite d'un composteur offert par foyer), à retirer auprès du Grand Reims.

**Si vous êtes intéressé(e), rendez-vous sur :**

**[www.grandreims.fr/formation-en-ligne-compostage](http://www.grandreims.fr/formation-en-ligne-compostage)**



## Bon à savoir :

**La Médiathèque de Val-de-Vesle organise régulièrement des ateliers autour du compostage et du jardinage !**

*(les prochaines dates sont inscrites sur l'agenda en dernière page)*

## Votre bac de tri est devenu trop petit depuis la simplification du geste du tri ?

Contactez les services de la direction des Déchets afin d'obtenir un bac de volume supérieur :

- ⇒ **par internet [www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr)** rubrique « Services aux habitants / démarches en ligne / Poser une question / Collecte et tri des déchets »
- ⇒ **par téléphone 03 26 02 90 90**

**Attention : les gros cartons sont à apporter en déchetteries.**

Dans le bac de tri vous déposez les cartons imprimés d'emballages et les cartons bruns de petites dimensions de type boîte à pizza ou carton de couches comme taille maximum.





# Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes



## Appel aux enfants et jeunes valdeveslois(es) volontaires

### Renouvellement des membres du CMEJ

#### Le CMEJ, qu'est-ce que c'est ?

Le **Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ)** est une assemblée d'enfants volontaires âgé(e)s de 8 à 14 ans qui souhaitent s'engager dans la vie de leur commune pour une période de deux ans.

Le **CMEJ** permet aux enfants et aux jeunes qui y siègent : de mener des actions, des projets pour enrichir la vie des habitants de Val-de-Vesle et de leurs camarades à différents niveaux : solidarité, environnement, sports, loisirs...

Notre première action en collaboration avec la Banque Alimentaire de la Marne a eu lieu le **Samedi 25 Novembre 2023**. Nous nous sommes rendus dans les dépôts afin de trier les dons.



**Banques Alimentaires**

Grâce à vos dons, nous avons récolté  
cette année : **202 kg**

*Merci !*

Tu peux encore rejoindre le CMEJ en contactant  
**Karine HUART : 06 10 86 21 81**  
[karine.huart@sfr.fr](mailto:karine.huart@sfr.fr)

Chaque action est encadrée par les Conseillers municipaux adultes.



# Nos moyens de communication

Restez informé(e)s et retrouvez à tout moment sur :



L'application **iiliwap**



OU

Sur notre site internet : [www.valdevesle.fr](http://www.valdevesle.fr)



⇒ Les **procès-verbaux du Conseil municipal**, soit :

◇ sur l'application mobile :

Sur la station "Val-de-Vesle" > Dans "Autres services" > "Comptes-rendus des Conseils municipaux"

◇ sur le site internet :

onglet "Vie municipale" > "Conseil municipal" > "PV conseil & CR commission"

⇒ Les précédents **bulletins municipaux** sur le site internet :

"Vie municipale" > "Bulletin municipal"

⇒ Les **actualités et manifestations de la Commune**, soit :

◇ sur l'application mobile : toutes les actualités à venir et informations municipales en temps réel sur le fil d'actualités (visibles pendant 1 mois)

◇ sur la page d'accueil du site internet : toutes les actualités à venir mais également les photos des animations passées.



Vous pouvez également retrouver les **événements à venir** sur notre panneau numérique d'informations situé à côté du Foyer rural sur la place René Viellard et sur nos deux bornes tactiles situées à l'intérieur et à l'extérieur de la Mairie.

L'affichage légal de la Commune (l'état civil, l'urbanisme, les comptes-rendus du Conseil et des réunions de Commission, la dernière analyse d'eau, etc...) est consultable en permanence sur les bornes tactiles de la Mairie ou directement de chez vous à partir de notre site internet !



# Rappel : Recensement citoyen



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT  
RECENSER. ET TOI ???



## Bientôt 16 ans ?

### Pensez au recensement, c'est obligatoire !

**Qui ?** Tous les Français âgés de 16 ans, filles ou garçons

**Pourquoi ?** L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, bac, ...)

**Comment ?** A la Mairie du domicile muni de ta carte d'identité, livret de famille et d'un justificatif de domicile

ou

directement sur internet en créant un compte sur

[www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)

## NOUVEAU : France Services de Sillery délivre les Cartes d'identités et les passeports !



**France  
services**



### **Vous pouvez désormais prendre rendez-vous pour la délivrance des cartes d'identité et des passeports : renseignez-vous sur [www.sillery.fr](http://www.sillery.fr)**

N'oubliez pas, les agents France services vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien et vous permettent d'accéder facilement aux services publics tels que : *l'assurance maladie, dossier de retraite, mutuelle, pôle emploi, demande de logement, médiateur familial, etc...*

#### SERVICES ET PERMANENCES À SILLERY

##### Horaires d'ouvertures :

Lundi : 10h - 12h et 14h - 18h30  
Mardi : 10h - 12h et 13h - 19h  
Mercredi : 10h - 12h et 14h - 17h

Jeudi : 10h - 12h et 14h - 17h  
Vendredi : 10h - 13h

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter :

Par téléphone : **03.26.07.29.17** ou par mail : [franceservices@sillery.fr](mailto:franceservices@sillery.fr)  
2 rue du Pressoir 51500 Sillery



Plus d'informations  
sur

[france-services.gouv.fr](http://france-services.gouv.fr)

**PROCHE DE VOUS,  
PROCHE DE CHEZ VOUS**

**Le secrétariat de la Mairie sera fermé  
du 25 au 29 décembre inclus.**

## Médiathèque :

2 rue Philippe - Quartier de Thuisy  
03.26.02.15.39 ou  
bibliotheque.valdevesle@grandreims.fr

## Accueil de loisirs « YOOPI » de Val-de-Vesle :

www.yoopianimation.fr  
Facebook : Yoopi animation de val de vesle  
**Ouvert du 26/02 au 08/03/2024**  
**Et tous les mercredis**  
**Puis du 22/04 au 03/05/2024**

## Assistante maternelle :

www.monenfant.fr

## Collecte des Déchets :

03.26.02.90.90 ou tri.info@grandreims.fr

Bacs bordeaux : Vendredi

Bacs jaunes : Lundi

**Pensez à sortir vos bacs la veille du jour de  
collecte !**

## Déchetterie de Villers-Marmery :

Route des Petites Loges 51380 Villers-Marmery

Lundi, mardi : 14h à 18h

Mercredi : 9h à 12h

Jeudi : 9h à 12h - 14h à 18h

Vendredi : 9h à 12h

Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h

## Eau potable :

Dernières analyses disponibles sur :  
<https://eau.grandreims.fr/commune/val-de-vesle.html>

## Enedis :

Urgences électricité : 09 726 750 51



**17 décembre** : Animations de Noël organisées par YOOPI  
(Accueil de loisirs)

**du 18 janvier au 17 février** : Recensement de la population  
(Voir page 6 et 7)

**26 janvier** : Cérémonie des Vœux du Maire à 19h au Foyer rural

**27 janvier** : Soirée jeux de société à la Médiathèque de 20h à 00h

**6 février** : Conseil municipal à 20h à la Mairie

**24 février** : Ateliers d'initiation au compostage à la  
Médiathèque de 9h à 12h et de 14h à 17h

**30 mars** : Chasse aux œufs de Pâques organisée par YOOPI  
(Accueil de loisirs)

**2 avril** : Conseil municipal à 20h à la Mairie

**6 avril** : Chœurs en campagne dans la région de Suippes et  
Cuperly avec la Chorale « La Cigale »

**13 avril** : Atelier d'initiation au compostage à la  
Médiathèque de 9h à 12h

**13 avril** : Atelier jardinage au naturel à la  
Médiathèque de 14h à 17h

**17 avril** : Animation Robots à la Médiathèque de 14h à 17h

**8 mai** : Commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale

**11 mai** : Journée citoyenne avec la participation du CMEJ

**14 mai** : Spectacle Plouf et Replouf de la Cie Super Super à 19h  
(lieu à définir)

**25 mai** : Fête de la Nature organisée par YOOPI  
(Accueil de loisirs)

**1er juin** : Journée associative Trek

**8 juin** : Marché rural

**9 juin** : Elections européennes

**21 juin** : Fête de la Musique



MAIRIE DE VAL-DE-VESLE  
16 rue du Général de Gaulle  
51360 VAL-DE-VESLE

HORAIRE D'ACCUEIL  
Lundi > 15h - 19h  
Mardi > Fermé  
Mercredi > 09h - 11h  
Jeudi > 14h - 16h  
Vendredi > 15h - 17h

NOUS CONTACTER  
03.26.03.91.18  
mairie@valdevesle.fr

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION ILLIWAP  
POUR SMARTPHONE ET TABLETTE ET  
RECEVEZ LES INFOS DE VAL-DE-VESLE  
EN TEMPS RÉEL



valdevesle.fr